



Comptes 2012 : La Municipalité de Pully présente un résultat positif d'un peu plus de CHF 6.2 mios.

Le bon résultat des comptes 2012 permet à la Ville de Pully d'envisager sereinement les projets d'investissement à venir. En effet, outre un excédent de recettes d'un peu plus de CHF 6.2 mios, Pully dispose, pour la septième année consécutive, d'une excellente marge d'autofinancement lui permettant de poursuivre sa politique de désendettement, de couvrir ses coûts de fonctionnement courant et de financer la totalité de ses investissements par des fonds propres. Ce résultat positif a été obtenu grâce à la bonne gestion des dépenses communales.

Baisse des charges

Globalement, les **charges maîtrisables** sont inférieures de 7.3 % par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) et de 8.2 % par rapport aux comptes 2011.

Les charges relatives aux *frais de personnel* sont en diminution (-3.5%) par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Ces charges sont en diminution d'environ 16.1 % par rapport aux comptes 2011.

Les charges relatives aux *biens, services et marchandises* sont en baisse d'environ 11.5% par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Elles sont inférieures de 1.4 % par rapport aux comptes 2011.

La diminution constatée par rapport aux comptes 2011 provient essentiellement du transfert du personnel de police dans l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL). En effet, sans cette opération, les charges concernant les frais de personnel ainsi que les achats de biens, services et marchandises auraient été supérieures respectivement de 4.8% et de 1.7% par rapport aux comptes 2011.

Les charges relatives aux *aides et subventions* garantissant les déficits de certaines institutions privées sont en diminution de 8.8 % par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Cette dernière provient pour l'essentiel de la participation de Pully au financement du réseau d'accueil de l'enfance, de la subvention pour les transports des jeunes en formation, de la participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse ainsi que de la participation au financement du maintien à domicile moins importantes que prévu.

Globalement, les **charges non maîtrisables** sont en diminution de 3.8 % par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) et en hausse de 13.0 % par rapport aux comptes 2011. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation de notre participation brute au fonds de péréquation directe horizontale, de la création, dès le 1^{er} janvier 2012, de l'Association intercommunal Sécurité Est Lausannois (ASEL) ainsi que de notre participation, dès le 1^{er} janvier 2012, au financement, par le biais de la péréquation directe horizontale, de la réforme policière vaudoise.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont inférieures d'environ CHF 0.7 mios (-0.8 %) par rapport au budget 2012.

Néanmoins, les revenus totaux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2012 sont supérieurs de 2.4 % par rapport aux comptes 2011 et ce, grâce à un taux d'imposition communal de 65.0 pour l'année 2012, alors qu'il était de 63.0 pour les comptes 2011.

L'exercice 2012 a été marqué par le décompte final 2011 de la péréquation cantonale qui a été favorable à Pully d'un peu moins de CHF 2.0 mios.

Nette baisse de l'endettement

Grâce aux excellents résultats réalisés durant ces dernières années, la Commune a été en mesure, en 2012, de rembourser une partie de sa dette, soit la somme de CHF 13.0 mios.

Ainsi, la dette communale a été ramenée à CHF 80.0 mios au 31 décembre 2012.

Par conséquent, l'endettement par habitant est passée de CHF 5'334.70 à CHF 4'576.90.

Pour la septième année consécutive, le degré d'autofinancement de la Commune a largement dépassé 100.0 % (230.2 %), permettant à Pully, durant l'année 2012, de financer entièrement, par des fonds propres, le coût de son fonctionnement courant et la totalité des investissements.

Le bon résultat 2012 et des années antérieures permettra à la Commune d'amortir une partie des emprunts qui viendront à échéance courant 2013.

En effet, le niveau relativement important des liquidités au début 2013 devrait permettre de rembourser CHF 5.0 mios durant l'année et de financer l'entier des investissements par des fonds propres.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale devrait avoisiner CHF 75.0 mios au 31 décembre 2013.

L'avenir pour la Ville de Pully

Le bon résultat obtenu dans le cadre du bouclage des comptes 2012 donnera la possibilité à la Ville de Pully de poursuivre sa politique de désendettement, les années à venir augurant d'importants investissements pour des projets stratégiques, tels que le PALM et ses projets connexes, le réaménagement du centre de Pully, la réhabilitation de la STEP, la rénovation de la piscine de Pully-plage. Ces derniers nécessiteront des financements externes importants, qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal.

La Municipalité - Pully, le 13 mai 2013

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale et des finances, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef de service - 021 721 31 46